



PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS



# La Safer Grand Est vous accompagne dans l'aménagement durable de votre territoire

## VOUS SOUHAITEZ

- Préserver et valoriser l'activité des territoires ruraux ;
- Protéger une ressource en eau potable ou un espace naturel ;
- Développer une zone d'activité, d'habitat ;
- Être conseillé et accompagné dans la mise en place de vos projets d'aménagement ;

LA SAFER VOUS  
APPORTE SON  
SAVOIR-FAIRE

### Observer votre territoire

- Etat des lieux des propriétés et évaluation du potentiel foncier ;
- Etat des lieux de l'activité agricole et des enjeux territoriaux ;
- Information sur les ventes dans vos espaces ruraux et périurbains et analyses statistiques des données ;
- Mise à disposition d'un outil cartographique de surveillance foncière et d'aide à la décision > [www.vigifoncier.fr](http://www.vigifoncier.fr)

### Maîtriser le foncier

- Expertiser la valeur de vos biens ;
- Négocier avec les propriétaires et les agriculteurs ;
- Aide à la gestion locative du foncier à court, moyen et long terme ;
- Rechercher et stocker du foncier pour les compensations agricoles, environnementales et forestières.

### Elaborer vos documents d'urbanisme

- Conseil pour la rédaction réglementaire des documents d'urbanisme en réponse à des projets spécifiques ;
- Mise en œuvre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme, selon les objectifs recherchés (hors PLUi).

### Vous accompagner sur la réglementation environnementale et agricole

- Constitution de vos demandes d'autorisations environnementales (études d'incidences sur l'environnement, loi sur l'eau) ;
- Analyse des impacts sur la propriété foncière et les exploitations agricoles, préalable à la compensation collective agricole ;
- Délimitation de zones humides.

### Entreprendre des projets d'utilité publique ou d'intérêt général

- Accompagnement dans vos démarches administratives préalables à l'acquisition des terrains et aux travaux (Déclaration d'Utilité Publique, Servitudes d'Utilité Publique, Déclaration d'Intérêt Général) ;
- Proposition de gestion des eaux pluviales pour apporter des solutions aux problèmes d'inondation, de coulées de boues, d'érosion et d'accès aux parcelles.

# COMMENT CONSTRUIRE UN PARTENARIAT AVEC LA SAFER ?

- Je prends contact avec le(la) chargé(e) de mission Safer de mon département.
- La Safer établit une proposition de prestation adaptée à mon projet.
- Je m'engage avec la Safer, qui devient l'opérateur de mon projet jusqu'à son aboutissement.

## **CONTACT ET INFORMATIONS**

[etudes@safergandest.fr](mailto:etudes@safergandest.fr)

[www.safer-grand-est.fr](http://www.safer-grand-est.fr)